

**LE CONTRAT
DE
PROFESSIONNALISATION**

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 6 à 36 mois qui permet, à des jeunes de 16 à 25 ans ou à des demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans, d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou reconnue dans les classifications d'une convention collective en alternant travail en entreprise et cours au centre de formation.

**Les + pour
l'entreprise**

- + **Participer à la formation d'un salarié** capable, au terme de son contrat, de s'adapter parfaitement aux besoins de l'entreprise
- + **Suivre régulièrement l'évolution de la formation** (visite du formateur référent, évaluations semestrielles...)
- + **Disposer réellement d'un salarié dans l'entreprise chaque semaine** (au total environ 75% de la durée du contrat se déroule dans l'entreprise)
- + **Réduction générale des cotisations patronales**
- + **Aide forfaitaire de Pôle Emploi** d'un montant maximum de 2 000 €, pour tout contrat signé avec un demandeur d'emploi de 26 ans
- + **Aide à l'embauche de l'Etat d'un montant de 2 000 €** pour tout contrat signé avec un demandeur d'emploi de 45 ans et +
- + **Prise en charge du coût de la formation par un O.P.C.O (Opérateur de compétences)** au coût fixé par les branches professionnelles. Les dépenses afférentes à l'exercice des fonctions tutorales peuvent également être prises en charge
- + **6000 € d'aide à l'embauche** : pour un salarié de - de 30 ans et pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2024

**Simuler
mes Aides**



**Les + pour le
salarié**

- + **Prise en charge du coût de la formation**
- + **Être rémunéré par l'entreprise pendant toute la durée de la formation**
Le salaire est fixé en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge de l'alternant, et de son niveau de qualification à la signature du contrat
- + **Acquérir une véritable expérience professionnelle**, critère de choix pour une embauche future
- + **Obtenir un diplôme d'Etat ou un Titre professionnel** tout en étant rémunéré pendant la formation
- + **Être accompagné** par un tuteur et par une équipe pédagogique et administrative
- + **Carte d'étudiant des métiers** ouvrant droit à des réductions

**La
rémunération**

(Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable)

MOINS DE 21 ANS		DE 21 ANS A 25 ANS REVOLUS		> 26 ans
diplôme < Bac Pro ou techno. ou titulaire d'un Bac général 55% du SMIC	diplôme > = Bac Pro ou technologique 65% du SMIC	diplôme < Bac Pro ou techno. ou titulaire d'un Bac général 70% du SMIC	diplôme > = Bac Pro ou technologique 80% du SMIC	100% du SMIC
971,80 €	1 148,50 €	1 236,84 €	1 413,53 €	1 766,92 €

Base 35h hebdo – Valeur du SMIC au 01/ 01/ 2024 : 1747,20 € - 11.649 €/ h



**Simuler ma
rémunération**